

fallut donc songer à la recherche d'une position qui lui fournirait le pain quotidien, et lui permettrait en même temps de compléter l'éducation de ses enfants. La Providence, qui la conduisait par la main, ne tarda pas à mettre sur son chemin le protecteur dont elle avait besoin. Lors de la visite pastorale qui eut lieu au Cap-Santé en 1840, Dieu lui inspira de s'adresser à l'un des prêtres qui accompagnaient l'évêque, l'abbé Dufresne, curé de St-Gervais, et de lui offrir ses services comme gouvernante. Sa demande fut immédiatement agréée, et quelques mois plus tard Mme Roy plaçait ses filles au couvent de la Pointe-aux-Trembles, et quittait le Cap-Santé pour aller résider à St-Gervais.

En 1849, elle quitta cette dernière paroisse pour aller prendre une chambre à l'Hospice des Sœurs de la Charité, et le 11 janvier 1850, elle disait adieu à ce toit béni où elle avait espéré finir ses jours, pour prendre possession de la maisonnette de la rue Richelieu, qui a été le berceau du Bon-Pasteur de Québec.

C'est là que cette femme prédestinée, en religion, Mère Marie du Sacré-Cœur, s'est endormie dans le Seigneur, le 1er Septembre 1885, à l'âge de 79 ans et 6 mois.

Au moment de l'inhumation, quand le cercueil fut déposé sur le bord de la fosse, ce fut un spectacle vraiment touchant, disent les annales de la communauté, de voir les deux filles de la fondatrice, agenouillées près de la bière, la baiser avec des sanglots, pour dire un suprême adieu à celle qui leur avait donné le jour, en attendant d'aller la revoir dans l'éternité.

Deux nouvelles conversions eurent lieu en 1841 et 1843. Le 17 juillet 1841, M. Charles Tardif, alors vicaire au Cap-Santé, reçut l'abjuration d'un jeune anglican, du nom de Thomas Dunn, originaire du comté de Yorkshire, Angleterre; et le 12 mai 1843, celle d'une demoiselle Elizabeth New Burry, anglicane également, et née à Montréal, du mariage de James New Burry et Elizabeth Fenly.

Le premier démembrement de la paroisse du Cap-Santé a eu lieu sous M. Gâtien, en 1843. Jusque là, elle avait conservé ses limites primitives, qui lui donnaient une étendue presque égale au cinquième du territoire que comprend le comté de Portneuf, comme on le constate par les Edits et Ordonnances du 3 mars 1722, sous le titre " Portneuf dit le Cap-Santé. "